



Elections des représentants du personnel à la CAP des Secrétaires de Documentation

Les mandats des membres de la CAP des Secrétaires de documentation du ministère de la culture et de la communication doivent être renouvelés. Ainsi 239 secrétaires de documentation sont appelés à voter, avant le 20 octobre au plus tard. Cette élection est l'occasion, pour SUD Culture Solidaires, de vous faire part de ses propositions.

LA CAP EST IMPORTANTE ET VOTRE VOTE EST DÉTERMINANT

Les représentants à la CAP portent votre voix, vos attentes. Ils sont à l'écoute de vos problèmes ou de vos questions. D'autant que la matière est très conséquente au vu de l'actualité du ministère !

- La CAP est le lieu où, 2 fois par an, se débattent :
- . titularisation, bonification d'ancienneté, avancement
 - . mutation, détachement, intégration, disponibilité
 - . litiges (contestation de fiche d'évaluation, titularisation après stage, temps partiel, formation, questions disciplinaires)

Dans notre présentation de la liste SUD Culture, lors des précédentes élections (CAP de 2009), nous évoquions le "(non) programme que nous prépare l'Administration", la "mobilité subie" en raison des suppressions et autres mutualisations de services envisagées. Nous ne nous étions pas trompés. En dépit des alertes permanentes de vos représentants, les problèmes n'ont fait que se cumuler partout, dans les DRAC, les Archives, l'administration centrale. Qu'en serait-il si nous ne nous étions pas manifesté-e-s, et ce avec énergie !?

DEVENIR du CORPS



SUD Culture se bat pour la reconnaissance du corps des secrétaires de documentation, largement ignoré par le ministère, mais dont un nombre certain de services et d'établissements ont été fort contents de pouvoir bénéficier.

Dans le cadre de la politique des fusions de corps voulue par la Fonction publique (et surtout par le ministère des finances dans sa politique drastique de réduction des

dépenses publiques), vos représentants SUD Culture ont défendu la cause des agents de la **filière documentaire dans son ensemble**. Nous avons fait part au ministère du refus d'adhérer ou de contresigner une option (séparation des 2 corps de la documentation ; rattachement des B à la filière bibliothèque ou recherche - elle-même au devenir flou et peu satisfaisant pour les B) qui ne prenne pas en compte des éléments à nos yeux fondamentaux. Il ne s'agit pas de laisser une "chaise vide", bien au contraire puisque nous souhaitons siéger à la CAP afin de défendre vos droits et vos intérêts, mais nous ne voulons pas collaborer à une politique mal pensée et dépréciatrice.

Dans une note adressée au ministère de la Culture en 2009, nous avons fait part de la non-reconnaissance à sa vraie valeur des agents du corps, des attentes et des solutions possibles pour définir un devenir le plus satisfaisant et le plus juste envers les agents, envers leurs missions et leurs tâches.

NOUS AVONS TOUJOURS PRÔNÉ, ET CONTINUERONS de le faire, une RÉELLE RÉVALORISATION PROFESSIONNELLE des agents du corps, à travers une **fusion digne de ce nom, à savoir les A et B de la filière, un débouché plus ouvert des A vers le A+, un repyramidage** de toute la filière, une juste reconnaissance. Et non pas un placage simpliste réalisé pour satisfaire les exigences strictement comptables du ministère des finances et du budget qui n'a que faire de nos compétences, de nos expériences, de nos initiatives et responsabilités.

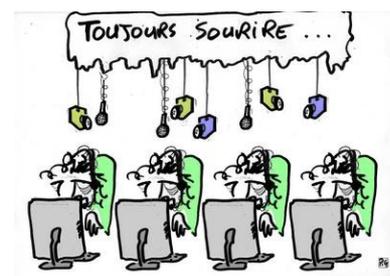
Nous estimons nécessaire **un changement d'appellation** du corps qui prenne en compte nos réelles aptitudes et contributions aux missions patrimoniales et culturelles de ce ministère.

Nous estimons tout aussi justifiée une **révision des modalités de l'examen professionnel de passage à la classe exceptionnelle**. Pourquoi subir une épreuve écrite alors que l'équivalent pour les CED n'en comporte pas ? Pourquoi aussi une épreuve technique orale, lorsque d'autres se voient avant tout interrogés sur leur parcours professionnel ? Une enquête sérieuse sur le corps, demandée avec insistance par SUD et d'autres représentants, aurait permis de clarifier la situation. Mais pourquoi se fatiguer et gérer des conclusion qui dérangent une construction commode ?

AUTRES REVENDICATIONS

◆ ÉVALUATION

Le refus de l'arbitraire qui s'appuie sur une fiche d'évaluation dont nous connaissons les défauts et les incohérences et à laquelle SUD Culture avait marqué son opposition lors de la mise en place. Elle favorise une vision exclusivement comptable, utilitaire, de l'humain considéré comme un pion



corvéable, manipulable et déplaçable à merci ; une pression psychologique volontaire et nuisible sur les agents, laquelle fait partie des principes du nouveau "management" ; ces facteurs venant renforcer une éventuelle subjectivité préjudiciable, relevée et combattue par les représentants du personnel lorsqu'ils en sont alertés.

◆ PRIMES



Ce point est lié au précédent, on le comprendra facilement. SUD demande, outre la **continuation d'une mise à niveau par le haut de la filière documentation par rapport à la filière administrative, l'intégration des primes dans le salaire pris en compte lors du calcul de la pension de retraite.** Une revendication majeure de notre organisation syndicale, s'appliquant bien sûr à tous

les agents de la Fonction publique. Un aspect fondamental qui prend une dimension d'autant plus importante avec la crise économique et financière qui s'abat sur nous, suivie d'un train de "réformes" et de "plans" gouvernementaux qui amputera toujours plus les droits à pension.

POURQUOI DEMANDER A NOMBRE D'ENTRE NOUS D'EFFECTUER LES MÊMES TACHES QUE LES CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES, sans compensation dans l'évaluation, l'avancement, les primes ?? Et la situation va s'aggraver, nous le savons. La politique du personnel du ministère ne laisse pas d'illusions, le désengagement de l'Etat dans ses missions auprès de la collectivité non plus. Demander toujours plus, et sans contrepartie, voire en piétinant des droits légitimes, tel est le mot d'ordre du jour !

Peu importe l'explication avancée par l'administration (règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, RGPP, historique des services, et maintenant crise financière - dont le plus grand nombre devra porter le fardeau de quelques-uns), le résultat est là : des conditions matérielles qui font la différence tout au long de la vie professionnelle et se révéleront déterminantes pour les revenus post-carrière. Au vu de ce que nous pressentons de lendemains qui ne chanteront point, il y a là une différence inacceptable.



VOS REPRÉSENTANTS SUD CULTURE

◆ **CROIENT**

au service public et non à la parodie qui nous est actuellement proposée comme projet de devenir commun au sein du ministère de la Culture avec le formatage RGPP.

◆ **VOUS GARANTISSENT**

l'équité entre tous les agents face à l'administration, la prise en considération sans sélection d'aucune sorte de toute demande qui leur est adressée ; l'écoute de toute suggestion.

Le 20 octobre 2011

VOTEZ POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR SUD CULTURE SOLIDAIRES

(Pensez à le faire dès réception du matériel de vote.

Le cachet de la poste ne fait pas foi)

Secrétaires de documentation de **classe normale, supérieure et exceptionnelle** :

- Anne BARNY, DRAC Limousin
- **Catherine BASTIEN, musée du Louvre**
- **Christian DAVID, C2RMF**
- **Hélène DENNIS, Archives nationales**
- Marie-Christine FOUQUERAY, Ecole d'architecture Paris-Belleville
- **Nathalie JANES, MUCEM**
- **Jean-Yves LAILLIER, AD du Calvados**
- **Sophie LOPPINET-MEO, DRAC Bourgogne**
- **Joël MAITRE-D'HOTEL, DRAC Bourgogne**
- **Bruno MILOU, DRAC Bourgogne**
- **Myriam TOLEDANO, ENSAD**
- Anne-Laure VELLA, DRAC PACA

Se proposent de porter votre voix auprès de l'administration et de **défendre** avec fermeté et impartialité les **intérêts, tant individuels que collectifs**, du corps.